



ENTRETIEN AVEC Maryvonne Lyazid, adjointe au Défenseur des droits et vice-présidente du collège chargé de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité

«La loi du 5 mars 2007 a fait naître de fortes attentes»

En quoi la protection des majeurs, exercée majoritairement par des acteurs privés, est-elle du ressort du Défenseur des droits ?

La mesure de protection s'adressant à un public vulnérable de personnes âgées, handicapées ou vivant des difficultés sociales importantes, le Défenseur des droits, comme le médiateur de la République auparavant, considère qu'il s'agit d'une fonction d'intérêt général. Par conséquent, nous restons constamment vigilants sur l'impact de la loi du 5 mars 2007. Et le délégué général chargé des relations avec les services publics, Bernard Dreyfus, s'y intéresse dans le cadre de sa mission. En outre, les mesures de protection relèvent de la compétence du Défenseur des droits au titre de l'article 12 de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, dont il assure le suivi, la promotion et le contrôle.

Quelles sont les difficultés d'application de la loi recensées par le Défenseur des droits ?

Le Défenseur des droits est surtout saisi des modalités de fonctionnement des mandataires judiciaires : formation, délai ou absence de réponse dans la gestion quotidienne, qualité de la prise en charge. La loi de 2007 a fait naître de fortes attentes chez les personnes vulnérables et leurs familles. Aujourd'hui, elles ressentent un décalage dans l'effectivité de leurs droits, entre les espoirs suscités et la réalité du quotidien avec les mandataires. L'augmen-

tation du nombre de saisines est régulière. Notre réseau territorial permet de percevoir les enjeux qualitatifs et quantitatifs soulevés par la protection juridique des majeurs, dans les situations de handicap, de vieillissement, d'invalidité, de précarité, d'isolement et dans les contextes familiaux dégradés.

Quelles évolutions vous paraissent nécessaires pour améliorer le dispositif de protection des majeurs ?

Cinq axes d'amélioration ont été identifiés (*) : l'information dispensée aux médecins agréés pour les sensibiliser au caractère exceptionnel de la dispense d'audition des personnes vulnérables ; le niveau de qualification des mandataires familiaux ; la création de «tribunaux des tutelles» réservés à la protection des majeurs et dotés d'effectifs suffisants ; un audit préventif personnel, familial et patrimonial, pour mesurer la vulnérabilité par une expertise personnalisée et pluridisciplinaire ; un plus grand nombre de garanties ou des mesures de publicité pour le mandat de protection future. Nous continuons un travail complémentaire au livre blanc sur la protection des majeurs (*lire ci-contre*) ; Bernard Dreyfus rencontre l'ensemble des mandataires. Un point d'étape sera effectué au cours de l'année.

Propos recueillis par N. L.

(*) www.defenseurdesdroits.fr (rubrique Documentation > Réformes en cours > Dépendance > Amélioration de la protection juridique des majeurs)

POUR ALLER PLUS LOIN

À LIRE

► Statut social et civil

En interrogeant le paradoxe entre la protection et l'autonomie, le sociologue Benoît Eyraud dessine un horizon civil et social pour les personnes protégées, sur la base d'une enquête anthropologique menée auprès d'elles, de leurs proches et des professionnels.

Protéger et Rendre capable.

La Considération civile et sociale des personnes très vulnérables, Erès, janvier 2013.

► Dossier scientifique

Les actes du colloque «Aide à l'autonomie et parcours de vie», organisé en février 2012 par la CNSA, sont disponibles sur Internet. Ils témoignent de l'état des connaissances, des points de vue et des expériences, ainsi que des pistes d'amélioration de la prise en charge des personnes handicapées ou en perte d'autonomie.

www.cnsa.fr (rubrique Les publications)

► Bonnes pratiques

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) a travaillé sur l'expression des majeurs protégés. En juillet 2012, elle a publié ses recommandations pour rendre effectifs le droit à la participation et la promotion de l'autonomie des personnes protégées. En sus, elle met à disposition des documents d'appui. www.anesm.sante.gouv.fr (rubrique Recommandations publiées)

► Repères juridiques

Un incontournable du droit de la famille et de la protection des publics fragiles, clair et facile à consulter.

Guide pratique du droit de la famille et de l'enfant en action sociale et médico-sociale, Pierre-Brice Lebrun, coll. Guides Santé-Social, Dunod 2011.

► Livre blanc

Dans leur livre blanc publié en septembre, la Cnape, la Fnaf, l'Unaf et l'Unapei formulent 25 propositions pour améliorer la mise en œuvre de la loi. www.unaf.fr (rubrique Udaf/Uraf > Services aux familles des Udaf > Protection juridique des majeurs)



SUR LE WEB

Retrouvez plus d'informations sur ce thème gazette-sante-social.fr